

Article 31 du Règlement

période doit être partagée entre plusieurs députés et porter sur l'intervention qui vient tout juste d'être faite à la Chambre.

Nous devrions peut-être lui permettre de faire une observation. S'il le désire, il pourra reparler de ce sujet tout à l'heure, à la période des débats ou encore à celle des questions et observations. Quatre minutes se sont déjà écoulées.

Mme Sparrow: Madame la Présidente, je ne suis pas bien certaine de la question du député, mais si vous le permettez, je voudrais le remercier du ton de son intervention. Il a situé dans leur contexte certaines choses que nous avons réussies, d'autres que nous pouvons améliorer et d'autres encore où nous avons échoué. Nous devons tous reconnaître cela.

Ce qui m'a réellement plu dans ses observations, c'est lorsqu'il a dit que, si nous ne commençons pas tous à travailler en visant le même objectif, nous ne pourrons peut-être pas régler les problèmes.

Il est vrai que notre pays fait face à des problèmes constitutionnels depuis un certain nombre d'années, mais je crois qu'on les met davantage en lumière depuis 1982. Nous avons tenté de surmonter de grandes difficultés avec l'Accord du lac Meech, qui a échoué, comme le savez, et avec l'Accord de Charlottetown.

Les Canadiens ont eu l'occasion de voter sur cet accord le 26 octobre dernier. Mon collègue a parlé d'ententes administratives avec les provinces pour régler quelques-uns de ces problèmes. À mon avis, un aspect que nous devons réellement examiner est le libre-échange à l'intérieur de notre pays. Cet aspect comporte de grands avantages qui pourraient progressivement rendre le Canada plus prospère.

Pourquoi devrions-nous avoir dans notre pays 500 barrières commerciales qui nous coûtent 6,5 milliards de dollars par année et qui nuisent à notre économie, alors que si nous commençons tous à travailler ensemble, nous pourrions tous réussir?

• (1100)

Mme le vice-président: Après la période de questions et les affaires courantes, il y aura trois minutes supplémentaires de questions et d'observations concernant l'intervention de la députée.

Comme il est 11 heures, conformément à l'article 35 du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés en vertu de l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DES DÉPUTÉS*[Traduction]***LES ÉTUDIANTS**

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, pendant toute la semaine, nous avons discuté de l'incapacité du gouvernement de gouverner le pays et de gérer non seulement l'économie, mais également les programmes sociaux.

Malheureusement, dans ce débat, on oublie souvent les étudiants. Je dois rappeler aux personnes rassemblées ici aujourd'hui que les frais de scolarité ont augmenté pour atteindre des niveaux sans précédent, que la TPS sur les livres pose toujours un problème et que je présenterai à nouveau mon projet de loi la semaine prochaine pour abroger cette taxe. Des frais d'administration de 3 p. 100 sont toujours imposés sur les prêts aux étudiants, soit ceux qui ont le plus besoin d'argent, et les étudiants devront payer un intérêt de six mois supplémentaires sur leurs prêts. Ils doivent également payer des impôts sur leurs bourses d'études.

La situation de l'emploi est lamentable. Elle était particulièrement mauvaise l'été dernier et continue de l'être. Les étudiants ne peuvent pas gagner suffisamment d'argent pour poursuivre leurs études.

Tout cela et bien d'autres choses encore accroissent les dettes ainsi que le désespoir des étudiants et empêchent nos jeunes de devenir employables et de contribuer autant qu'ils le pourraient à la société canadienne.

* * *

LES CLUBS 4-H DU CANADA

M. Walter Van De Walle (St-Albert): Madame la Présidente, le gouvernement du Canada a récemment lancé *Inventer notre avenir*, un plan d'action s'inscrivant dans l'Initiative de la prospérité et insistant sur la nécessité pour notre pays de valoriser davantage le savoir.

À l'oeuvre ici depuis de nombreuses années, un organisme vise le même but depuis sa création. Je veux parler des clubs 4-H du Canada.

Les clubs 4-H collaborent avec les jeunes ruraux qui apprennent dans le cadre de projets collectifs à se concentrer sur certains résultats afin de cultiver sans cesse le savoir, d'innover grâce à la nouvelle technologie et de se consacrer au développement personnel, à l'animation communautaire ainsi qu'aux responsabilités que confère la citoyenneté.